

Latresne, le 27 avril 2018

Réf : 322-18/LF/VV/VD

Objet : Information rentrée scolaire 2018/2019, inscription aux accueils périscolaires et de loisirs 3-17 ans

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que dans un souci d'amélioration et de simplification des démarches administratives d'inscription, de réservation et de paiement des services périscolaires et extrascolaires, la Communauté de Communes (CdC) a fait le choix de changer son logiciel de gestion.

Ainsi, à compter de la prochaine rentrée scolaire, le logiciel CARTE PLUS sera remplacé par logiciel NOÉ de la société AIGA.

Vous êtes invités, à compter du 9 mai 2018, à utiliser ce nouveau logiciel pour inscrire vos enfants pour la nouvelle année scolaire (2018/2019).

Vous trouverez ci-jointe une note explicative qui présente les modifications qui porteront principalement sur les inscriptions aux services et sur le paiement et la facturation des prestations. Les modalités de réservations / annulations / priorités d'accès et tarifications restent inchangées à ce jour.

Pour toute question relative à cette nouvelle organisation, le service accueil de la CdC est à votre disposition le **lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h ainsi que le mercredi et le vendredi de 9h à 13h (accueil téléphonique ou physique)**.

Enfin, une réflexion sur les tarifs ainsi que sur l'organisation des accueils du mercredi est en cours, nous vous informerons des modifications apportées le plus tôt possible.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sincères salutations.

Le président
Lionel FAYE



Maire de Quinsac



MODIFICATION LOGICIEL DE GESTION ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS 3-17 ANS

- Démarche d'inscription pour l'année scolaire 2018/2019 :

Le dossier d'inscription est désormais entièrement dématérialisé, vous ne recevrez plus de dossier papier. Veuillez noter qu'une adresse mail est obligatoire pour l'ouverture et l'accès au compte famille.

À compter de mercredi 9 mai :

Étape 1 : Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la CdC : <http://www.cdc-portesentredeuxmers.fr>, cliquez sur le lien en haut à droite : « PORTAIL FAMILLES NOÉ »

Étape 2 : Vous êtes sur le portail famille, avant d'aller plus loin, merci de prendre connaissance des documents téléchargeables et plus particulièrement de celui nommé : « PORTAIL FAMILLES : RÈGLES DE SAISIES »

Étape 3 : cliquez sur « M'inscrire » et suivez les instructions,

Étape 4 : Enregistrer et Terminer : ce bouton vous permet d'accéder à un récapitulatif des informations saisies. Il faut ensuite envoyer la demande pour que nos services puissent valider l'inscription.

Par retour de mail, vous obtiendrez votre identifiant (ça sera votre adresse mail) et mot de passe pour accéder aux informations d'inscription et financières de votre compte.

Les familles souhaitant être accompagnées pour ces démarches peuvent prendre rendez-vous à l'accueil de la CdC dès le 9 mai.

- Facturation/paiement des prestations :

Dès septembre, la facturation des prestations sera établie mensuellement.

Le compte famille qu'il fallait alimenter avant de réserver est abandonné au profit d'une facture éditée le mois suivant la prestation et qui sera disponible et payable par CB via un lien dans votre espace personnel.

Vous pourrez toujours venir régler à l'accueil vos factures pour tous les autres moyens de paiement (CESU, chèques, espèces et chèques vacances).

Concernant les CESU, à compter de la rentrée, toutes les activités périscolaires et de vacances pourront être réglées par ce moyen sans limitation de montant.

Pour les comptes familles CARTE+ qui seraient créditeurs en septembre prochain, un avoir sera reporté sur la 1^{ère} facture NOÉ.